

DÉCISION DU MAIRE N° 2022 - 349

CONTRAT DE CESSIION DU DROIT DE REPRÉSENTATION DU SPECTACLE « LA
SEXTAPE DE DARWIN » AVEC LA SOCIÉTÉ SCÈNE & PUBLIC

LE MAIRE DE TAVERNY,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment en ses articles L. 2122-22 et L. 2122-23,

Vu le Code de la Commande publique,

Vu le décret n°2019-1344 du 12 décembre 2019 modifiant certaines dispositions du code de la commande publique relatives aux seuils et aux avances,

Vu la délibération n° 35-2020-JU06 du Conseil Municipal du 25 mai 2020 modifiée, prise en application de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu les récépissés en date du 12 juin 2020 portant attribution des licences temporaires d'entrepreneur de spectacles vivants des 3 catégories respectivement référencées PLATES-R-2020-004255 pour le Théâtre Madeleine-Renaud et PLATES-R-2020-004266 ; PLATES-R-2020-004269 pour la Commune de Taverny,

Considérant l'intérêt pour la ville de proposer des spectacles culturels et variés aux Tavernaciens ;

Considérant que la société « SCÈNE & PUBLIC » propose de céder le droit de représentation du spectacle « LA SEXTAPE DE DARWIN » au profit de la commune ;

Considérant que la représentation « LA SEXTAPE DE DARWIN » aura lieu le jeudi 10 novembre 2022 à 20h30 (séance Tout Public) pour un montant total de 7 400 € HT ;

Accusé de réception – Ministère de l'Intérieur

095-219506078-20221010-DM2022-349-CC

Réception en sous-préfecture le : 18 Octobre 2022

Publication le : 18 Octobre 2022

Considérant que ce type de contrat relève de l'article R. 2122-3 1° du code de la Commande publique, les marchés publics dont la valeur estimée est inférieure à 40 000 € HT peuvent être conclus sans publicité, ni mise en concurrence préalables ;

Considérant en conséquence, la nécessité de signer un contrat relatif à la représentation du spectacle « LA SEXTAPE DE DARWIN » avec la société « SCÈNE & PUBLIC » ;

DÉCIDE

Article 1^{er} :

Le contrat relatif à la représentation du spectacle « LA SEXTAPE DE DARWIN » et ses éventuels avenants sont signés avec la société « SCÈNE & PUBLIC », sise 73 rue de Clignancourt à PARIS (75018), représentée par Monsieur Pierre BEFFEYTE en sa qualité de Gérant.

SIRET : 482 474 566 00031.

Article 2 :

Le montant du contrat de cession est de 7 400 € HT (SEPT MILLE HUIT CENT SEPT EUROS HT), auquel pourront éventuellement s'ajouter d'autres frais afférents à l'exécution de la prestation.

Le règlement sera effectué par mandat administratif, sur présentation de facture, à l'issue de la représentation.

Article 3 :

La représentation du spectacle « LA SEXTAPE DE DARWIN » aura lieu le jeudi 10 novembre 2022 à 20h30 (séance Tout Public) au théâtre Madeleine-Renaud, sis 6 rue du chemin vert de Boissy, à TAVERNY (95150).

Article 4 :

Les dépenses occasionnées seront imputées au budget communal des exercices 2022 et suivants.

Article 5 :

La présente décision sera publiée de manière dématérialisée sur le site internet de la Commune et inscrite au registre des délibérations et des décisions du Maire dont ampliations seront transmises à la Sous-préfecture d'Argenteuil et au comptable public assignataire de la Commune.

Article 6 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame le Maire de Taverny dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de manière dématérialisée, sur le site internet de la Commune, disponible à l'adresse suivante : <https://www.ville-taverny.fr>.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4 Boulevard de l'Hautil à Cergy-Pontoise (95027), dans un délai de deux mois à compter de la publication de la décision ou à compter de la décision de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le Tribunal Administratif peut également être saisi directement par l'intermédiaire de l'application « Télérecours citoyens » (informations et accès au service disponibles à l'adresse suivante : <https://www.telerecours.fr>).

Fait à Taverny, le 10 octobre 2022



Le Maire,

Florence PORTELLI